

M. JOHN HYDE est assermenté et interrogé.

*Par M. Edgar :*

Q. Vous avez entendu le témoin parler de billets, de chèques, de talons de chèques et de livres de traités et de remises de la maison. Les avez-vous vus en aucun temps?—R. Oui.

Q. Quand les avez-vous vus pour la dernière fois?—R. Je crois que la dernière fois c'était en avril; la cour crininelle siégeait à Québec.

Q. Où les avez-vous vus?—R. Je les ai vus dans le bureau de Larkin, Connolly et Cie.

Q. Qu'est-ce que vous avez vu là?—R. J'ai vu une grande quantité de chèques et talons de chèques, livres de chèques et nombre de billets.

Q. En quelle qualité en prenez-vous connaissance?—R. J'en ai fait l'examen en ma qualité professionnelle. C'était pour aider à la poursuite du procès criminel.

Q. A ce moment M. O. E. Murphy entre dans la chambre à la demande de M. Tarte et de son conseil, mais M. Stuart et M. Ferguson s'opposent à sa présence.

M. FERGUSON—Je m'oppose parce que M. Murphy n'a pas le droit d'être présent et qu'on ne devrait pas lui permettre d'être ici.

M. STUART—Comme conseil de Thomas McGreevy je désire constater et je considère que la présence ici de M. Murphy est de nature à faire du tort aux personnes impliquées dans cette cause. Cela peut lui fournir des renseignements qu'il n'aurait pas s'il était placé dans des circonstances ordinaires comme témoin devant une cour de justice.

Étant plus de 3 heures et la Chambre siégeant, l'opposition du conseil est réservée à la décision du comité permanent qui devra faire rapport à sa prochaine séance (dans l'intervalle M. Murphy quitte la chambre).

L'interrogatoire de MARTIN P. CONNOLLY est repris.

*Par M. Edgar :*

Q. Vous aviez pris avec vous certains chèques et certains billets se rapportant à la poursuite du procès criminel, n'est-ce pas?—R. Non, monsieur.

Q. Par qui ont-ils été pris?—R. Par le conseil au procès.

Q. Est-ce que c'est M. Fitzpatrick?—R. Oui, monsieur.

Q. Qu'est devenu le reste?—R. D'après ce que j'en sais ils ont été laissés au bureau.

Q. En avez-vous vu quelques-uns depuis?—R. Je ne les ai pas vus depuis.

Q. Pas du tout?—R. Pas du tout.

Q. Aucun de ceux qui ont été laissés ou aucun de ceux qui ont été pris?—R. Non.

Q. Avez-vous aucune connaissance de l'endroit où ils sont?—R. Je ne sais pas où ils sont.

Q. N'avez-vous pas certaines raisons ou n'avez-vous pas reçu certains renseignements de certaines personnes qui puissent vous faire soupçonner ou vous faire croire l'endroit où ils sont?—R. Je ne suis pas prêt à dire ce que je soupçonne ou ce que je crois.

Q. Nous voulons avoir ici ce renseignement?—R. Eh bien, je ne sais pas où ils sont.

Q. Est-ce que certaines personnes ne vous ont pas parlé depuis à ce sujet?—R. Oui on m'en a parlé.

Q. Qui vous en a parlé?—R. Différentes personnes.

Q. Qui sont-elles? nommez-les?—R. J'en ai parlé aux Connolly et leur ai demandé s'ils les avaient. J'en ai parlé aussi au conseil dans la cause.

Q. Et vous ont-ils dit où ils étaient. Le conseil s'oppose à cette question.